



ARRETE N° 2010/273

DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Valérie MONGIN - RETRAIT

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L. 2122-30, L. 2122-32, R. 2122-8 et R. 2122-10

Vu l'arrêté municipal du 26 mars 2008 donnant délégation de signature à Mme Valérie MONGIN

Considérant la mutation de Mme Valérie MONGIN dans une autre commune

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n°253 du 28 août 2009 portant délégation de signature à Mme Valérie MONGIN est annulé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à M. le Procureur de la République

Fait à JUVIGNAC, le 29 juin 2010

Le Maire

D. ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 7 juillet 2010

Publication

Le 7 juillet 2010

Et notification

Le